

Comment faire lettre huissier en vue de saisie

Par larichoise, le 08/08/2016 à 09:52

Bonjour, je suis veuve, sans enfant, j'ai 85 ans, locataie à la suite d'une escroquerie frauduleuse sur chèque falsifié que la banque avait encaissé et donT elle m'en A demandé le remboursement en me prenant sans m'avertir ce que je possédais sur mon livret A et su mon compte j'ai remboursé mais mon budget finances a été mis à plat et j'ai de grosses difficultés pour payer mes impôts ce qui fait que j'ai reçu de la part de l'huissier des finances publiques une lettre simple m'avisant que si je ne payais p la somme demandée avant le 8/8/2106 la saisie effective de mes meubles sera pratiquée, doit il me présenter un titre exécutoire car je n'ai jamais été convoquée par un juge, devant mes difficultés financières j'ai déposé un dossier de surendettement à la Banque de France et je suis disposée à négocier la possibilité d'un délai de remboursement, je suis perdue que dois je faire et je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, j'espère avoir la possibilité prochainement de rembourser la totalité de ma dette mais j'attends une réponse, ,j'ajoute que les auteurs de l'escroquerie ont été retrouvés et qu'une instruction est en cours au Tibunal d Nanterre où je me suis portée partie civile, si l'huiier e présente que dois je faire ? dois je lui demande s'il est en possession d'un titre éxécutoire, j'avoue q j'ai honte de cette situation que je suis trè ule et que je pene que la vie ne vaut plus le coup d'être vécue, je vous adrese mes excuses pour le dérangement et vous remecie très sincèremnt de votre compréhension et des conseils que vous pourrez me dispenser cordialemnt à vous

Par amajuris, le 08/08/2016 à 11:48

Bonjour,

Le trésor public n'a pas besoin de titre exécutoire pour saisir un contribuable qui n'a pas payé ses impôts, le trésor public peut pratiquer des saisies par la procédure d'avis à tiers détenteur.

Je vous conseille de prendre contact avec le trésor public pour négocier un échéancier de remboursment mais qui n'est pas gratuit. Salutations

Par larichoise, le 08/08/2016 à 12:54

merci pour ces renseignements mais qui hélas ne m'arrangent pas! cordialement MoniquE XXXXXXX anonymisation